



CONTOURNEMENT

OUEST

NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE
ENTRE LA ROUTE D'ALÈS ET L'A9

DE NÎMES

Historique du contournement Ouest de Nîmes

Le temps des aménagements routiers est toujours un temps long, avec des étapes codifiées. Le projet de Contournement Ouest de Nîmes s'enracine dans une longue histoire qui explique que certaines décisions soient déjà prises.

1999, une inscription au DVA (dossier de voirie d'agglomération)

Depuis 20 ans, les acteurs territoriaux évoquent la nécessité d'un contournement routier à l'ouest de l'agglomération de Nîmes, reliant la route d'Alès et l'A9. Ce projet a donc progressivement pris forme dans les débats publics, pour finalement s'inscrire de façon consensuelle dans les différents plans d'aménagement au niveau du territoire : le DVA de Nîmes a fait l'objet d'un arrêté ministériel le 21 juillet 1999.

2004, des premières études d'opportunité

Elles aboutissent à la définition d'un périmètre d'étude (arrêté préfectoral en 2005) qui, inscrit dans les documents d'urbanisme des villes, permet un sursis à statuer pour les opérations d'urbanisme dans le périmètre, garantissant la faisabilité du projet.

2006, ne légitimité renforcée

Deux documents de programmation soumis à l'enquête publique vont renforcer la légitimité du projet qui y est inscrit :

- ▶ Dans le SCoT (schéma de cohérence territoriale) Sud Gard en 2006.
- ▶ Dans le PDU (plan de déplacements urbains) de Nîmes Métropole en 2006.

2020-2011, un scénario d'aménagement retenu

En concertation avec les collectivités territoriales, les études ont permis d'identifier les grandes familles de variantes et de préciser les caractéristiques générales du projet.

2015, une programmation financière

Le Contrat de Plan Etat-Région, signé le 20 juillet 2015, confirme l'inscription d'un montant de 10 millions d'euros pour cette opération, avec une participation de l'État de 50 % et des collectivités locales de 50 %. Ce montant comprend la conduite des études et des procédures,

la réalisation des acquisitions foncières et des premiers travaux. Par lettre du 23 avril 2015, le secrétaire d'État en charge des transports demandait au Préfet de la région Languedoc-Roussillon, la réalisation des études nécessaires pour mener la concertation au titre de l'article L103-2 (ex L300-2) du code de l'urbanisme avec information de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et également la réalisation du dossier d'opportunité de phase 2, conformément à l'instruction technique relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau national.

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

520, allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier - Cedex 2

Tél. : 04 34 46 64 00
Site Internet

<http://www.contournement-ouest-nimes.fr/contexte/historique-du-contournement-ouest-d>